



Assemblée communale ordinaire no 13 de la commune de Bas-Intyamou

**du 5 avril 2016 de 20.00 h. à 21.34 h.
à la salle de l'Auberge de la Couronne à Enney**

| | |
|-----------------------------|--|
| Présidence : | Monsieur Roland Kaeser, Syndic |
| Convocations : | Feuille officielle du canton de Fribourg no 10 du 11 mars 2016 Affichage aux piliers publics Chroniques de Bas-Intyamou – convocation à tous les ménages |
| Electeurs inscrits : | 908 |
| Citoyens présents : | 45 citoyens actifs, 2 personnes en qualité d'auditrices |
| Scrutateurs : | M. Manuel Francey M. Stéphane Moura |
| Preneur du PV: | Mme Erika Dupont Secrétaire communale |

M. le Syndic ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à cette assemblée communale. Il s'agit de la 13^{ème} et dernière assemblée de la législature 2011-2016. Il excuse M. Roger Kuster, membre de la Commission financière. Il présente M. et Mme Antonio et Noemi Gumbau, qui sont ici en qualité d'auditeurs. Il précise encore que Mesdames Dupont et Pasquier, assises à la présente table, ne votent pas non plus. Il encourage à bien lever le bulletin lors du vote à mains levées et il demande aux scrutateurs de compter les citoyens qui sont placés dans leurs rangées ; les scrutateurs communiquent à chaque demande (oui, non, abstention) le nombre de votants, lequel correspond aux personnes présentes.

2. Echanges de terrains agricoles – secteur des gravières – Estavannens

M. le Syndic passe d'emblée la parole à M. Pierre Pythoud Géomètre, pour les explications utiles.

M. Pierre Pythoud explique qu'il est mandaté par l'entreprise Grisoni Zaugg SA pour le dossier de la gravière de Fochaz-Pertet, sur le territoire de la commune de Grandvillard.

L'exploitation de la gravière se déroule du Sud, vers le Nord ; l'entreprise compte encore travailler dans le secteur pour environ 10 ans.

Au départ, les terrains étaient très plats, avec des talus importants le long de la route qui mène à Grandvillard.

L'entreprise a corrigé les profils en remettant en état les terres exploitées ; la pente est beaucoup plus douce et régulière.

Sur le plan projeté, les surfaces en bleu appartiennent à l'entreprise Grisoni Zaugg SA, celles en vert sont propriété de la Commune de Bas-Intyamon, et le chemin (domaine public de la commune de Grandvillard) tel qu'inscrit au registre foncier est indiqué en rouge.

Le chemin réellement construit est tracé en pointillé sur le plan.

Ayant corrigé la pente sur toute la parcelle, l'entreprise a construit finalement le chemin plus près de la route, gagnant ainsi 9'000 m² de terres agricoles.

Actuellement, 3 agriculteurs exploitent des terres dans le secteur. Ils doivent régulièrement déménager, en raison de l'avancement de la gravière.

Le but des échanges proposés est de faciliter l'attribution des terres agricoles pour les agriculteurs, en regroupant les propriétés.

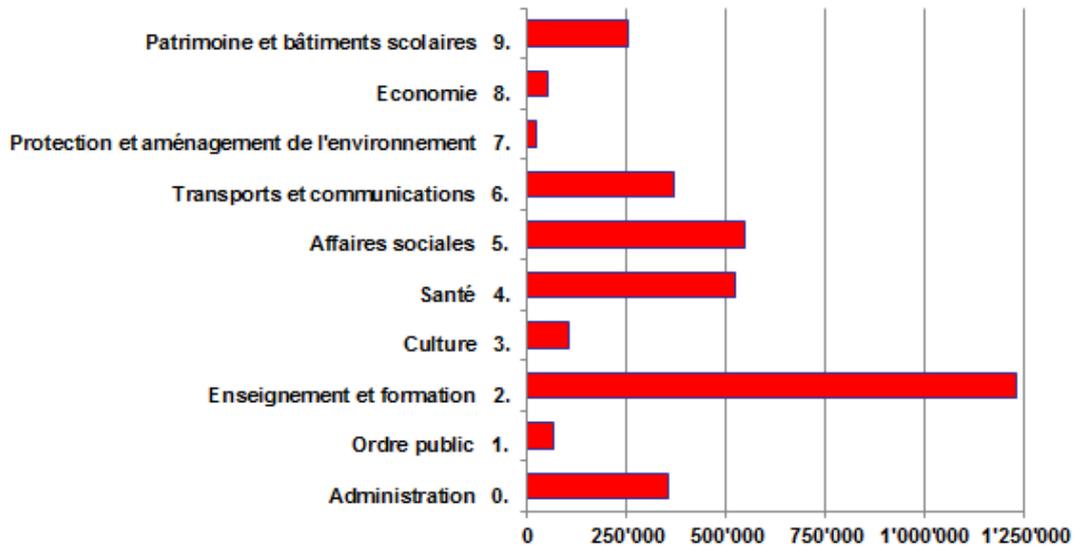
La démarche vise ceci :

- échange no 1 : l'entreprise Grisoni Zaugg SA cède à la commune la bande de terrain de 9'000 m² qui se trouve en aval du chemin domaine public de Grandvillard, contre une surface égale à détacher de l'article 3238 RF, parcelle située aux Auges.
L'entreprise vendra par après cette surface qui lui appartiendra aux Auges, à un agriculteur avec qui elle avait convenu cette affaire.
- échange no 2 : les propriétés de la commune et celles de Grisoni Zaugg SA sont regroupées.
La commune devient propriétaire de toute la surface déjà remise en état, puis celle actuellement en exploitation, Pour sa part, l'entreprise devient propriétaire des surfaces au nord, à exploiter.

La procédure se poursuivra ainsi :

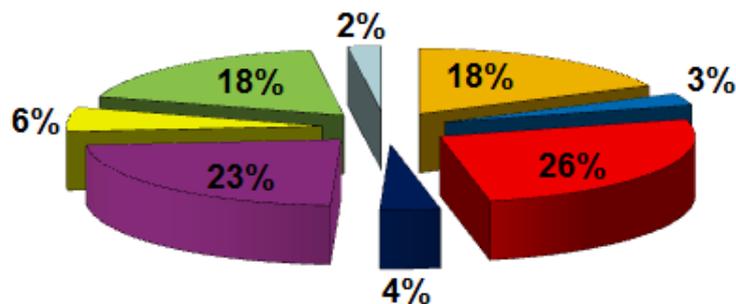
- l'assemblée communale est amenée ce soir à décider si elle accepte ou pas les échanges proposés. Ceux-ci sont conditionnés à la décision de l'Autorité foncière cantonale, qui examinera la demande en séance du 20 avril prochain.

Répartition des charges par dicastère, après déduction des produits :



C'est le poste enseignement et formation qui est coûteux à la commune. Les affaires sociales et la santé sont aussi des postes lourds.

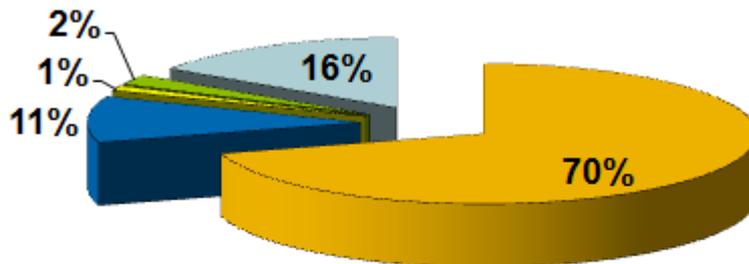
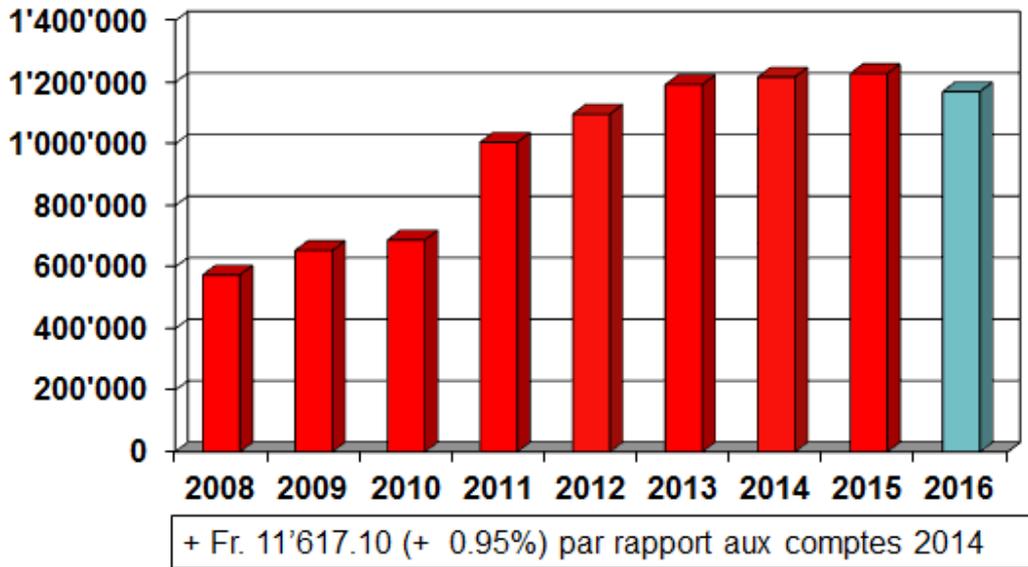
Répartition des charges de fonctionnement :



| | |
|----------------------------|-------------------------|
| ■ Personnel | ■ Subventions payées |
| ■ Charges liées cantonales | ■ Intérêts |
| ■ Charges liées régionales | ■ Amortissements |
| ■ Fonctionnement général | ■ Réserves obligatoires |

Les charges liées payées au Canton et celles payées aux associations de district pèsent à près de 50 % sur les comptes. Les subventions payées concernent des obligations légales à charges des communes, comme par exemple la petite enfance.

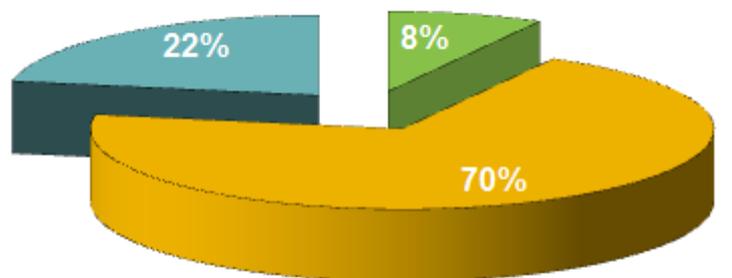
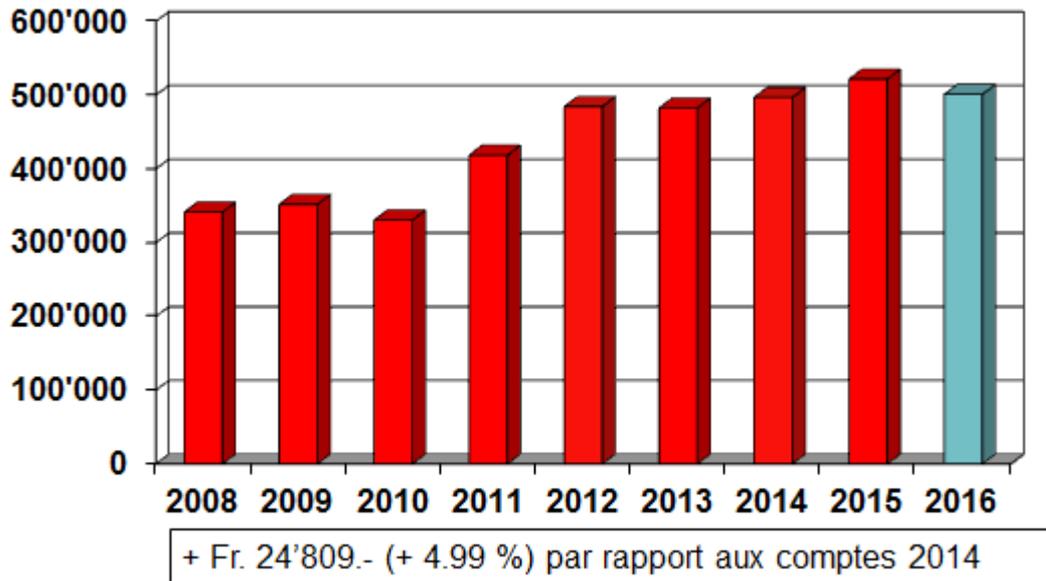
Enseignement et formation :



| | |
|-----------------------------|---------------------------|
| ■ Cycle obligatoire | ■ Ecole enfantine |
| ■ Formation professionnelle | ■ Administration scolaire |
| ■ Ecoles spécialisées | |

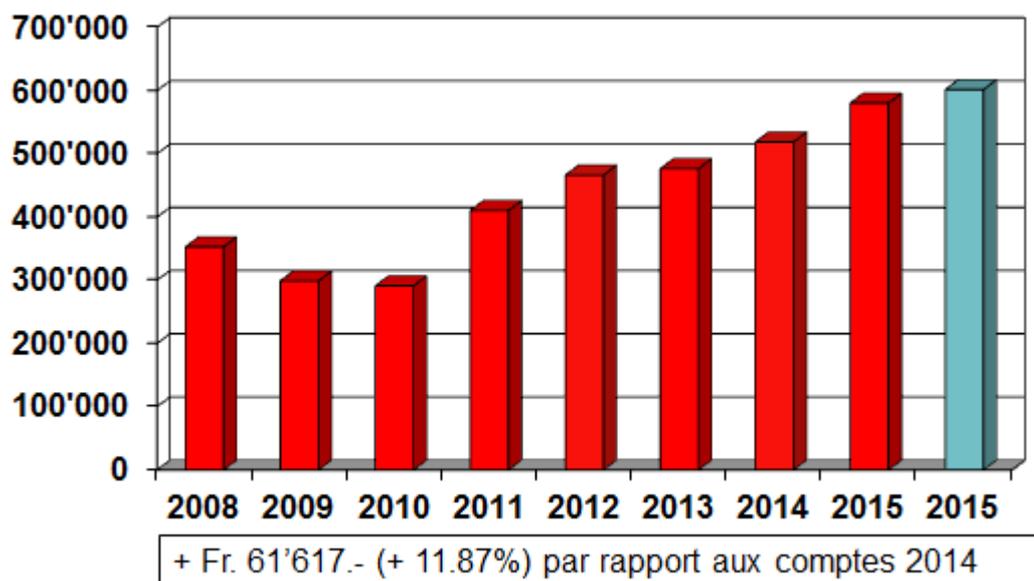
L'école enfantine est maintenant comprise dans l'école obligatoire. Néanmoins, selon les directives du Service des communes, les coûts sont comptabilisés à part. Cumulé au cycle obligatoire, cela représente 81 % des charges de l'enseignement et de la formation.

Santé :



■ Hôpitaux ■ Homes ■ Soins ambulatoires

Les coûts liés à la santé concernent pour 70 % le financement des EMS.

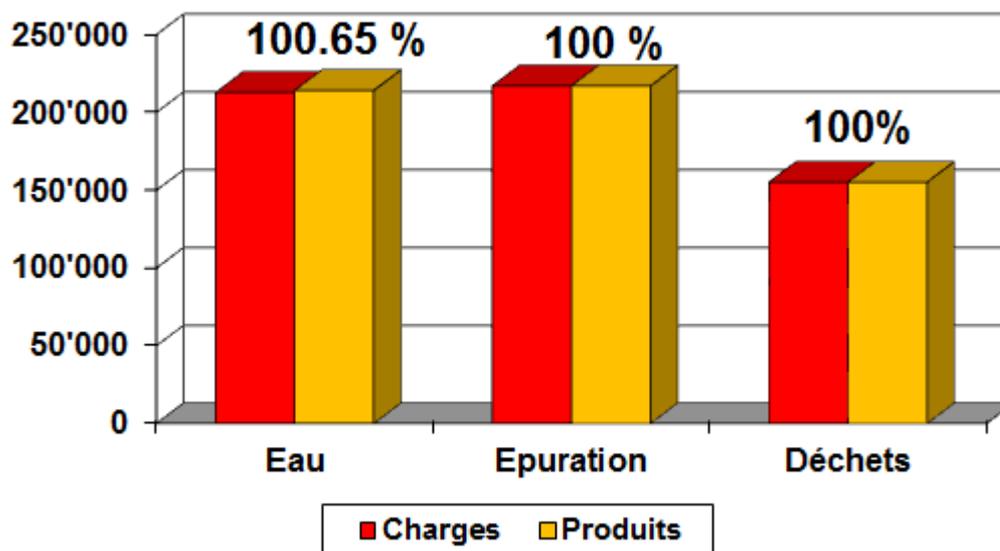
Affaires sociales et tutelles :

Les charges liées au fonctionnement des services de curatelles sont un poste qui a augmenté en 2015. La participation au service social régional est aussi conséquente.

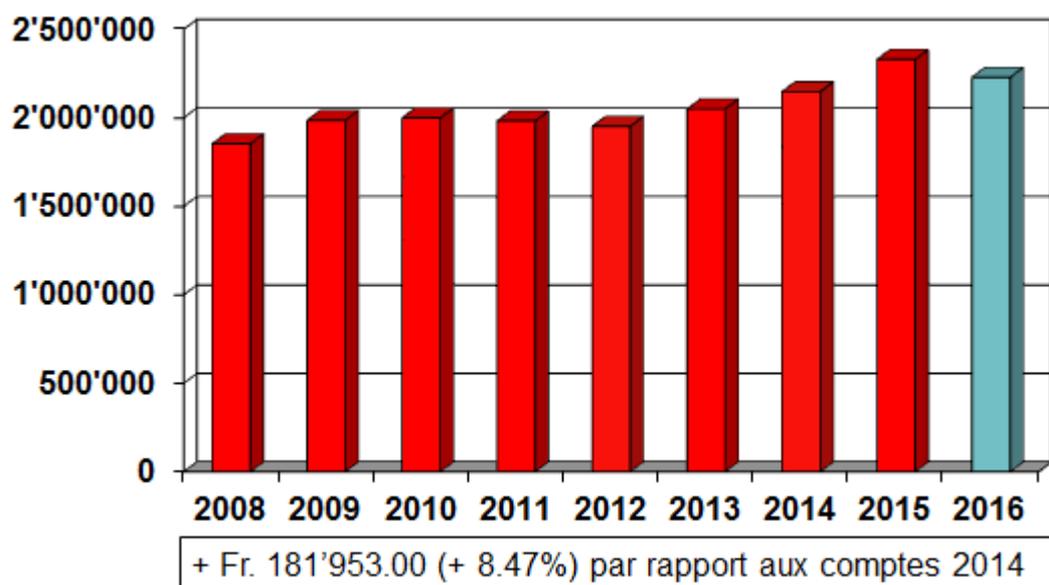
Evolution des charges :

| | Augmentation par rapport aux comptes 2014 | |
|----------------------------|---|----------|
| Enseignement et formation | + 11'617.10 | + 0.95% |
| Santé | + 24'809.00 | + 4.99% |
| Affaires sociales | + 61'617.00 | + 11.87% |
| Totaux | + 98'043.10 | |
| Total global charges liées | + 52'900.80 | + 2.16% |

Environnement :

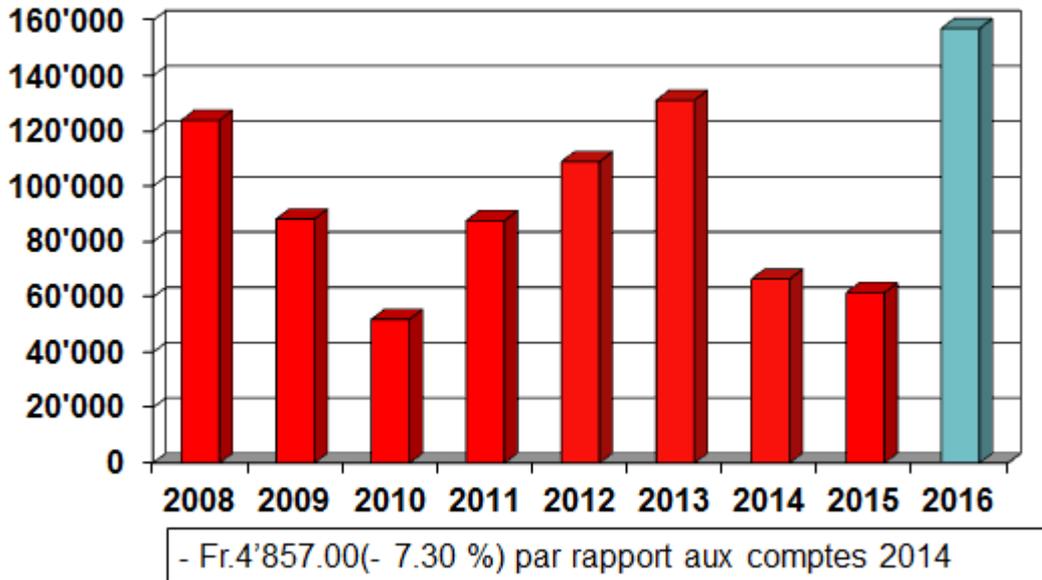


Impôts ordinaires des personnes physiques :



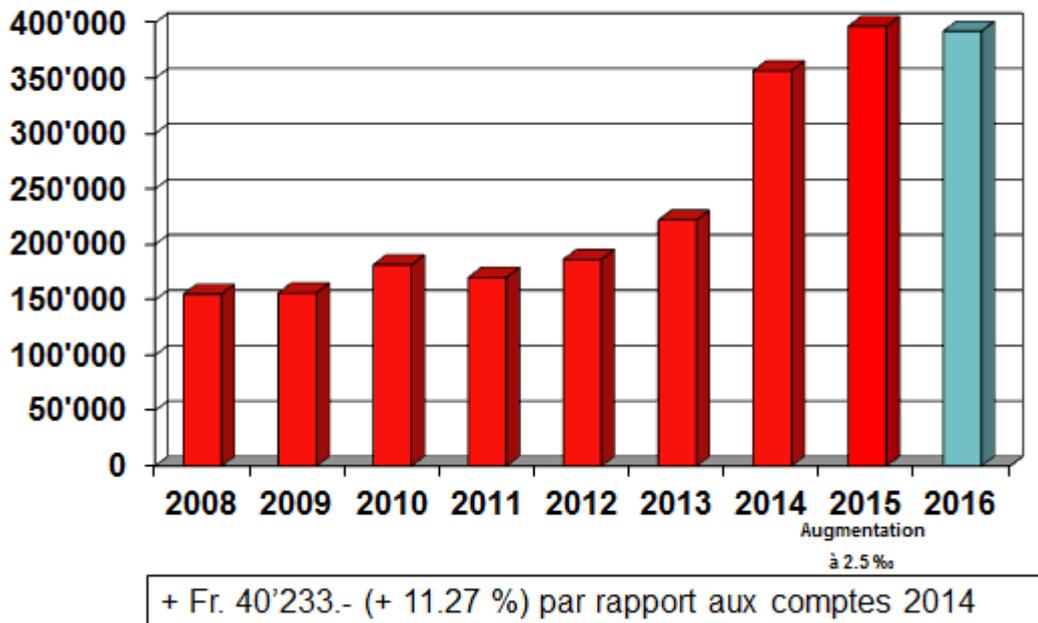
En 2015, la commune a perçu un montant important en impôt sur les donations et successions. Elle a aussi pu compter sur le redressement fiscal de contribuables. Raisons du montant plus élevé des recettes fiscales en 2015. S'agissant d'impôts extraordinaires, nous ne pouvons pas compter dessus pour 2016.

Impôt ordinaire des personnes morales :

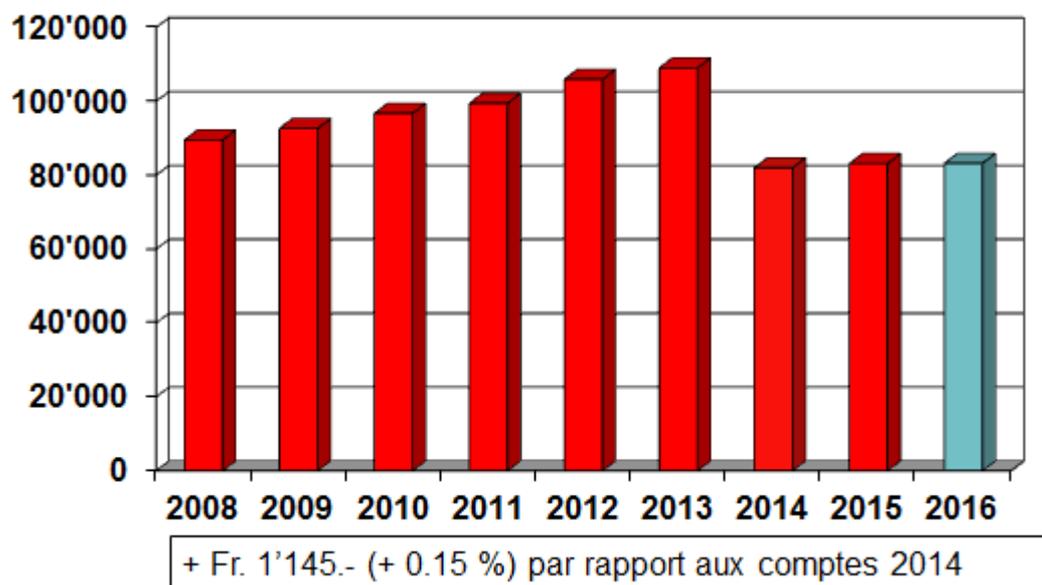


La fiscalité des entreprises est très fluctuante. Nos entreprises ont beaucoup investi ces dernières années, raison d'un impôt très bas. Pour 2016, il avait été prévu les impôts des sociétés nouvellement arrivées dans la zone d'activité.

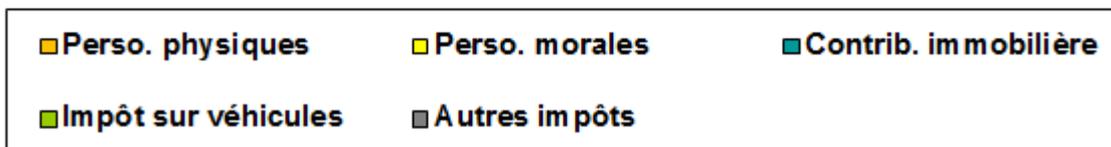
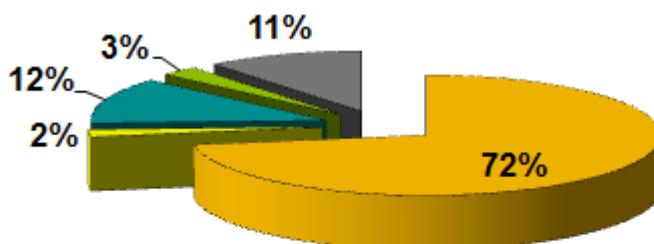
Contribution immobilière :



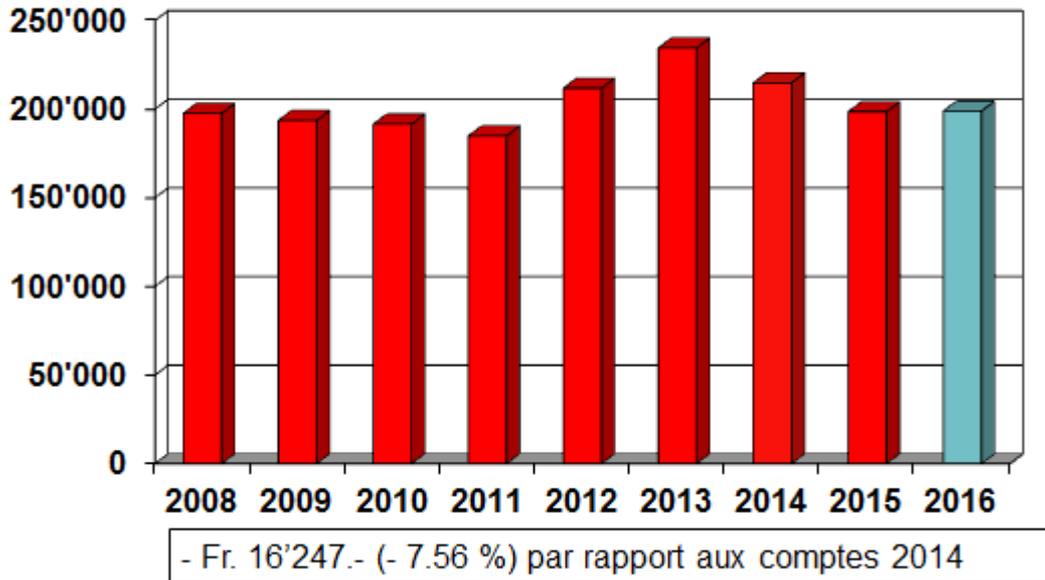
Impôts sur les véhicules :



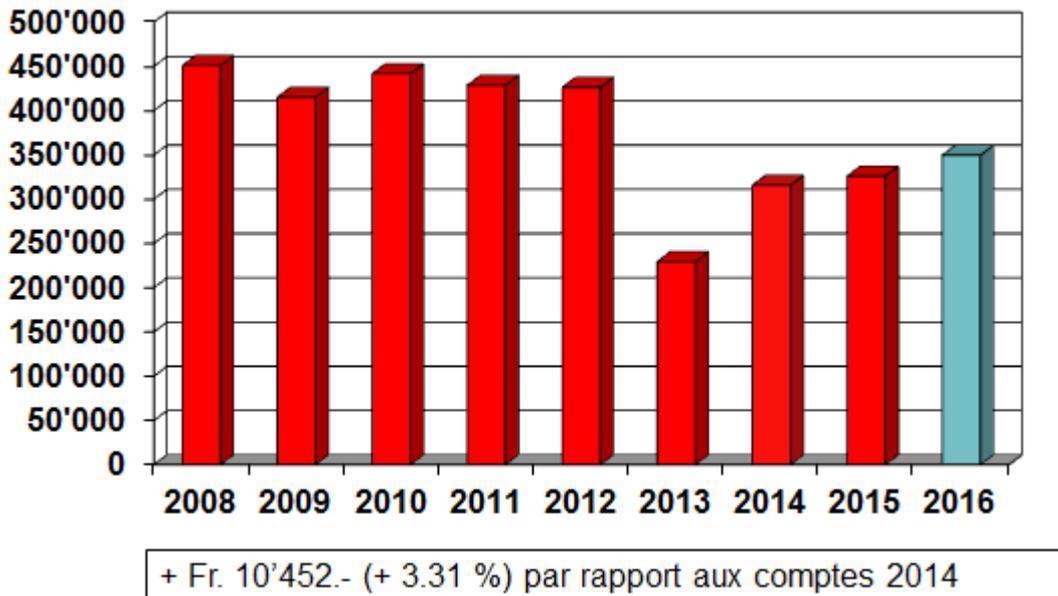
Recettes fiscales :



Intérêts des dettes :



Amortissements obligatoires :



Le montant des amortissements obligatoires a été corrigé en 2013, en fonction de ce que la commune payait réellement. Depuis 2014, elle amortit la nouvelle école d'Estavannens.

M. Martin Dohner constate une augmentation importante des coûts des affaires sociales. Il s'en étonne.

M. Claudio Derada explique que les communes participent à des pots communs au niveau du district. Par exemple pour le service des curatelles, le service social régional. A noter que pour les questions d'aides sociales, les cotisations d'assurance-maladie des personnes indigentes reviennent maintenant à charge du service social, ceci selon la pratique de la caisse de compensation pour le subventionnement qui s'appuie sur l'avis de taxation.

M. Alexandre Ecoffey s'étonne que la contribution immobilière soit plus élevée aux comptes 2015 qu'au budget 2016.

Mme Carole Pasquier explique que le budget est établi en septembre de chaque année. Les facturations s'étendent jusqu'en décembre. Elle n'avait pas connaissance de tous les derniers chiffres au moment du budget.

M. Marcel Pharisa demande où en est le contentieux des impôts. Est-il résorbé ?

Mme Carole Pasquier aimerait bien pouvoir annoncer que le contentieux est complètement résorbé, mais cela n'est jamais possible. Si des créances sont payées, il en vient d'autres

M. Roland Kaeser précise que la commune, et Mme Carole Pasquier surtout, suit avec assiduité le contentieux. Des rappels partent chaque mois, et les poursuites sont systématiquement lancées au bout de 2 rappels.

M. Marcel Pharisa demande comment sont gérées les procédures de poursuite ?

M. Roland Kaeser explique que la commune va jusqu'à l'acte de défaut de biens si nécessaire. Ces actes de défaut de biens sont valables 20 ans.

M. Carole Pasquier complète en expliquant qu'elle examine chaque année la situation des personnes ayant un acte de défaut de biens et que si la personne est revenue à meilleure fortune, l'acte est relancé. Il arrive aussi de plus en plus que des personnes nous contactent plusieurs années après pour proposer de racheter les créances ; cela leur permet de mettre à jour leur situation car il est parfois ennuyeux d'avoir des lignes inscrites au registre des poursuites.

b) compte des investissements

Mme Carole Pasquier donne connaissance de la récapitulation du compte des investissements, avec au total :

| | | |
|--------------|-----|------------|
| des charges | CHF | 671'320.75 |
| des produits | CHF | 317'706.10 |
| déficit | CHF | 353'614.65 |

Mme Carole Pasquier n'a pas de commentaires à formuler sur le compte des investissements. Les crédits votés par l'assemblée sont respectés.

M. le Syndic relève en outre que certains crédits votés par l'assemblée figurent toujours au budget 2016 ; il cite l'exemple du projet d'assainissement des passages à niveau voté en 2007 et qui pourra être retiré du budget, le projet étant réalisé avec des coûts moindres à charge de la commune car ce sont les TPF qui ont pris en charge le financement des travaux.

Mme Carole Pasquier donne encore connaissance du bilan au 31.12.2015. Elle précise que la réserve pour les pertes sur débiteur a pû être constituée selon les exigences du Service des communes et de la Fiduciaire.

4. Rapport de l'organe de révision et de la Commission financière

M. Jean-Marc Wicki, Président de la Commission financière, donne connaissance du rapport de l'organe de révision, la fiduciaire BDO Visura :

« Conformément au mandat que vous nous avez confié, nous avons procédé au contrôle des comptes de l'exercice 2015 de la Commune de Bas-Intyamou. Notre rapport de révision a été établi à l'intention de l'Assemblée communale.

Notre vérification a été effectuée selon les dispositions de l'article 60 c du Règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes.

Conformément aux directives édictées par le Service des communes, nous avons procédé aux vérifications requises selon le formulaire à l'usage des organes de révision pour la vérification des comptes des communes et des établissements communaux.

A la suite de notre mandat, nous vous apportons les commentaires et informations suivants.

- notre révision s'est déroulée les 3 et 4 mars 2016
- nous avons vérifié les rubriques du bilan au 31 décembre 2015, avec le contrôle de l'existence des actifs et de leur évaluation ainsi que les passifs et les provisions qui ont été constituées
- nous avons contrôlé la justification des dépenses et des recettes en conformité au budget. Cette vérification a été faite par sondage.
- au niveau du compte d'investissement, nous avons vérifié la justification des dépenses en conformité du budget et des décisions de l'Assemblée communale.
- nous avons vérifié la liste des engagements hors bilan qui nous a été fournie
- nous avons établi le questionnaire à l'intention du Service des communes

Nous vous donnons également des informations sur les principaux contrôles effectués :

- tous les soldes du bilan d'ouverture ont été reportés correctement
- nous avons effectué de nombreux contrôles par sondage sur les comptes du grand livre comptable
- nous n'avons remarqué aucune anomalie significative dans la passation des écritures comptables
- nous avons constaté que toutes les factures sont visées, contrôles par deux personnes et que les paiements sont signés collectivement à deux
- nous avons vérifié la comptabilisation des impôts
- nous avons constaté que les chapitres 70 (approvisionnement en eau), 71 (protection des eaux) et 72 (ordures ménagères) respectent les exigences légales et les règlements communaux en matière de financement des coûts.

Cette année, nous avons constaté que le Conseil a augmenté la provision pour pertes sur débiteurs à CHF 220'000.00 comme nous l'avions suggéré l'an passé. Cette augmentation est faite par la dissolution de CHF 160'000.00 du fonds de réserve de la fusion. Cette provision est actuellement suffisante en tenant compte que certaines anciennes créances pourront être récupérées. Toutefois, à l'avenir, il y aura lieu de suivre de manière rigoureuse le contentieux des débiteurs afin de ne pas subir trop de pertes.

L'exercice 2015 fait apparaître un excédent de charge de CHF 19'579.51. Ce résultat est nettement supérieur par rapport au budget 2015, lequel laissait apparaître un excédent de charges de CHF 202'097.00. Cette amélioration du résultat est essentiellement due aux impôts sur les successions ainsi qu'à l'augmentation des impôts sur les personnes physiques. Par ailleurs, les chiffres du budget 2015 ont été respectés au niveau des dépenses du compte de fonctionnement.

Au cours de notre contrôle de l'exercice 2015, nous avons constaté que la comptabilité est tenue de manière parfaitement correcte et que toutes les écritures sont prouvées par des pièces comptables adéquates.

D'une manière générale, nos contrôles confirment l'exactitude et la justification des écritures comptables enregistrées.

En guise de conclusion, nous constatons que la situation financière de la commune de Bas-Intyamon est saine. Cette situation résulte d'une très bonne maîtrise des charges de fonctionnement malgré l'excédent de charges.

Nous tenons à relever que nos travaux se sont déroulés dans un excellent climat et que nous avons obtenu sans concession tous les documents et renseignements souhaités. Nous tenons à remercier Mme Carole Pasquier pour la bonne tenue des comptes ainsi que pour sa disponibilité ».

M. Jean-Marc Wicki donne ensuite lecture du rapport de la Commission financière :

Cet alpage a été estimé par l'Autorité foncière cantonale sur la base d'une visite locale par des experts et sur la base des données du rapport de l'économie alpestre. Le prix licite a été arrêté à CHF 65'125.00.

Par prix licite, on entend le prix légal « plafond ». En aucun cas cet alpage ne pourra être vendu à un prix supérieur.

A ce jour, seul le locataire actuel, M. Gérard Cotting, à fait une offre écrite au prix licite, soit CHF 65'125.00.

M. Edgar Eggen rappelle que les chalets d'alpage propriétés de la commune demandent des coûts d'entretien élevés. Il encourage donc l'Assemblée à autoriser le Conseil communal à procéder à la vente de cet alpage.

M. Alexandre Ecoffey demande quelle est le montant de la location de cet alpage.

M. Edgar Eggen ne connaît pas par cœur ce chiffre, mais il doit avoisiner les CHF 1000.00 par an.

M. Roger Thorin précise que le terrain est très mauvais, cela ressemble à une gravière.

M. Alexandre Ecoffey s'étonne du prix licite très bas.

M. le Syndic explique que l'Autorité foncière cantonale calcule le prix licite, soit le prix de vente plafond, pour les biens immobiliers en relation avec l'agriculture, en tenant compte du prix de rendement ; ceci permet de lutter contre la spéculation et de permettre à un bien d'être viable.

M. Martin Dohner demande si le propriétaire pourrait le transformer en résidence secondaire.

M. Edgar Eggen répond que la surface habitable ne pourra pas être étendue au-delà des dispositions légales, soit pas plus du 30 %. Le chalet a déjà un coin cuisine, une chambre, un WC.

M. Stéphane Moura demande comment ce chalet est alimenté en eau.

M. Bernard Grangier explique que l'alpage est relié à l'ancien réseau de distribution d'eau de Villars-sous-Mont. Il est donc alimenté par les captages de la commune, mais cette eau n'est plus analysée car elle n'est plus dans le réseau communal. Nous ne pouvons pas assurer que l'eau est potable. Mais pour le bétail, elle convient.

M. Stéphane Moura demande si cette ancienne conduite communale dessert plusieurs alpages ou seulement celui-ci ?

M. le Syndic répond que cette ancienne conduite dessert plusieurs alpages, dont ceux de la commune en aval.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic pose la question suivante :

M. Grangier,

Suite à votre demande de devis pour la réfection de centrale de surveillance Rittmeyer, nous sommes obligés de décliner cette demande.

En effet comme je vous l'avais déjà exprimé par téléphone, notre société n'a pas comme but de faire de la concurrence à une entreprise privée.

Viteos est une société anonyme mais en main publique.

Je vous remercie pour votre demande, vous souhaite de joyeuses fêtes et une belle année 2016

Le conseil communal a pris la décision de ne pas aller plus loin dans les investigations puisque selon le PV de l'assemblée du 15 décembre 2015 sous point 2.4 <<Vote des budgets de fonctionnement et des investissements >> au 2.2.3 page 204 du PV.

La question posée par M. le Syndic au moment du vote était claire : je cite

<< Celles et ceux qui acceptent le crédit d'investissement pour (souligné) la modernisation du système Rittmeyer pour le réseau d'eau, à la condition que le Conseil communal prenne tous les renseignements utiles auprès de la société citée par M. Eric Barras à Neuchâtel, le font en levant leur bulletin de vote >>.

Résultat : 59 oui 2 non 2 abstentions

J'espère avoir répondu de façon claire et objective à la demande des intervenants de l'assemblée du 15 décembre 2015. »

M. le Syndic rajoute encore que l'offre de la maison Rittmeyer a été confirmée avec un rabais d'environ CHF 2'500.00. Le remplacement de ce système de commande a donc été commandé à la maison Rittmeyer.

M. Roger Thorin nous rapporte qu'il est intervenu auprès de M. Didier Castella Député et Président du PLR au niveau Fribourgeois, concernant le goudronnage de la route cantonale. Il salue le travail bien exécuté par le canton à Saussivue et trouve dommage que cela ne soit pas poursuivi jusqu'au bout de la vallée.

Il a compté jusqu'à 200 camions qui circulent dans les deux sens. Il cite aussi que durant la semaine des ballons à Château d'Oex, il a compté jusqu'à 44 véhicules à la suite dans le sens des retours vers Bulle.

Le trafic est vraiment important dans nos villages et il demande au nouveau Conseil communal de faire pression pour que le canton poursuive les travaux de réfection du bitume et améliore ainsi la qualité de vie au centre des villages.

M. Roland Kaeser rapporte un tout récent contact qu'il a eu avec M. Dominique Macheret contrôleur des routes qui lui a confirmé le planning suivant :

- au début de l'automne 2016, le bitume sera refait de la halte d'Estavannens jusqu'au Camping d'Enney
- en 2017, c'est le tronçon Villars-sous-Mont – Montbovon qui sera remis à neuf.

M. Stéphane Moura profite de cette information pour demander que la commune envisage la réalisation d'un trottoir entre le centre village d'Enney et le quartier d'Afflon, pour assurer la sécurité des enfants qui vont à l'école.

M. le Syndic en prend note.

M. André Masset demande si la commune prévoit d'éteindre ou de diminuer l'intensité de l'éclairage public durant certaines heures de la nuit.

M. le Syndic rappelle que l'éclairage public a complètement assaini durant les 5 dernières années. Le Conseil communal avait pris l'option, validée par l'assemblée communale, de diminuer de 50 % l'intensité de l'éclairage public entre minuit et 5 h. Cela a débouché sur une économie des coûts d'électricité de CHF 10'000.00 sur les comptes 2015.

L'assemblée communale avait pris cette décision lors de la demande de crédit à l'assemblée 2010.

M. Roger Thorin montre l'affiche qu'il a trouvée collée contre sa maison. Il s'agit d'une affiche portant griefs au Conseil d'Etat.

M. le Syndic indique qu'il en a décollé toute une série des piliers publics de Villars-sous-Mont et d'Estavannens. Il soupçonne « Appel au peuple ».

M. Jean-Joseph Thédy demande où en est l'étude du PAL.

M. Fabrice Pasquier explique que suite à l'acceptation par l'assemblée d'un crédit complémentaire, l'étude a été relancée. Les règles fixées par le canton et l'application des lois a modifié quelques manières de compter des terrains ; ce qui a alourdi la tâche.

Dès juin-juillet, le dossier sera finalisé.

La parole n'étant plus sollicité dans les divers, **M. le Syndic** s'exprime ainsi :

« Cette assemblée clôture la période législative 2011-2016 et je profite de tirer ici un bilan de cette période qui s'achève.

En 5 ans, le Conseil communal s'est réuni 252 fois, soit en moyenne 50 séances par an. On peut rajouter à ces séances, les heures consacrées à la préparation des dossiers, aux séances de comité d'associations diverses, d'assemblées externes, à rencontrer des citoyens, etc. C'est un travail considérable qui est réalisé et je me dois de remercier les Conseillers qui se sont engagés pour le bien commun depuis 2011 à ce jour. N'oublions pas M. Manuel Francey qui a siégé une partie de cette période ; je lui adresse un grand merci.

Durant ces 5 années, le Conseil communal a traité beaucoup de sujets et dossiers, dont les plus marquants sont

- *le développement de la zone d'activité à Enney avec la venue de plusieurs sociétés*
- *la construction d'ouvrages d'endiguements le long de la Sarine*
- *la construction de l'école d'Estavannens*
- *l'assainissement des passages à niveau à Enney et à Villars-sous-Mont*
- *divers travaux d'adduction d'eau potable, à Enney notamment*
- *la réfection de la Route de la Vudalla à Enney et de la Route des Rez à Estavannens*
- *divers travaux en relation avec l'aménagement du territoire, le développement et la mise en construction de plusieurs quartiers, à la Farvadze à Villars-sous-Mont, à la Forcla à Enney, peut-être prochainement au Pliain à Enney*
- *l'étude du plan d'aménagement local qui tend à se finaliser*
- *l'étude de la rénovation de l'Auberge communale*
- *l'accueil des réfugiés à Enney*
- *l'amélioration de l'adduction d'eau sur des alpages, la réfection de chalets*

Le Conseil communal s'efforce d'aller chaque année à la rencontre des agriculteurs lors de la visite des alpages ; il planifie l'entretien du patrimoine alpestre dont la commune est propriétaire.

Le bilan est satisfaisant ; la commune assure l'entretien de ses infrastructures régulièrement, et après des années difficiles, les finances semblent se stabiliser. Nous espérons récolter les fruits du développement de la zone d'activité ces prochaines années.

De par ce développement, la commune peut compter sur un nombre important de places de travail, ce qui permet aux personnes qui habitent dans la vallée, de pouvoir travailler sur place.

Je souhaite aux nouveaux élus qui sont :

M. Eric Barras, Mme Véronique Dey, M. Olivier Pharisa et M. Charly Rime la bienvenue au sein de l'Exécutif et je les remercie pour leur engagement. En acceptant un tel mandat, exigeant, parfois lourd à porter, ils découvriront une tâche enrichissante et passionnante.

Je félicite aussi les conseillers sortants qui ont été élus, M. Claudio Derada, M. Edgar Eggen et Mme Anne-Marie Seydoux.

Je m'adresse aussi aux familles de nos conseillers qui débiteront un mandat, pour les remercier de leur patience et de leur compréhension car cette fonction empiètera inévitablement sur la vie de famille dont les temps de loisirs sont comptés.

Encore un grand merci aux membres de la commission financière, de la commission d'urbanisme et de la commission locale du feu pour leur participation aux débats ; les discussions ont toujours été courtoises et constructives.

Enfin, je m'adresse aux collaborateurs de la forêt et de l'édilité, au personnel de l'administration, aux sapeurs-pompiers et à leur commandant, ainsi qu'à toutes les personnes qui oeuvrent de près ou de loin pour la collectivité ; à toutes et tous Merci.

Su le plan personnel, je vous assure que j'ai eu un immense plaisir dans l'exercice de mon mandat de Syndic et Conseiller communal durant cette période. Je me retire avec le sentiment d'avoir accompli mon devoir, au plus près de ma conscience et je souhaite succès et satisfaction à la nouvelle équipe. »

A son tour, **M. le Vice-Syndic Claudio Derada**, s'exprime ainsi :

« J'ai le redoutable honneur de clore cette dernière assemblée de législature. Et, comme me l'a fait remarquer un futur ex-collègue, je suis le maire 2 et je dois assumer.

Quatre conseillers ont remis leur mandat et ils ont tous un grand mérite. Nous leur devons un minimum de reconnaissance.

Pour commencer, notre petit dernier, M. Fabrice Pasquier.

Avec un dicastère très exigeant au niveau technique, l'aménagement du territoire, les constructions et les bâtiments. Il nous a impressionnés par le travail accompli, en étudiant pour chaque dossier les articles de loi. Dommage pour nous qu'il ne puisse pas continuer en raison d'une nouvelle orientation professionnelle. Un grand merci et meilleurs vœux pour ton nouvel avenir professionnel.

J'aurais peut-être du commencer par lui, car dans les faits, c'est le dernier élu. Mais c'était un faux départ. M. Bernard Grangier est entré au Conseil communal d'Enney en 2001. Sa réputation était faite en 2004 quand on a fusionné. Un empêqueur de tourner en rond et remettant toujours tout en question. Avec le temps, il est de notre devoir de lui dire merci. Ses interventions nous ont obligé à mieux argumenter nos positions. Merci aussi pour tout son travail, surtout pour le réseau d'eau où il a fallu dépenser beaucoup d'énergie. Nous aurons certainement encore besoin de ses connaissances. Merci.

De notre doyen au Conseil, M. Jérôme Vallélian, j'ai l'image d'une caissette de dossiers qui ne désemplit pas. Avec un sentiment intemporel puisqu'il est revenu au Conseil en 2008 en remplacement de M. Jungo. Avec un passé que je ne connais pas, qui me semble bien lointain. Nous avons eu la chance d'avoir une personne aussi disponible, toujours prête à s'engager et toujours présente pour son équipe de l'édilité. Grâce à lui nous avons eu un suivi efficace des travaux et lui devons un réseau routier au top. Merci.

Le quatrième, et pas le moindre à nous quitter, c'est notre Syndic M. Roland Kaeser. Au service la collectivité depuis 1990, conseiller puis Syndic d'Enney, et depuis la fusion en 2004, Syndic de Bas-Intyamou. Là aussi nous avons eu la chance d'avoir une personne aussi dévouée et disponible. Au courant de tout et à l'écoute des citoyens. Pour preuve, à la suite de chaque assemblée, le Conseil a débattu des demandes et réponses à donner. Le souci d'être équitable aux trois villages comme objectif permanent et le devoir de connaître tous les dossiers par chaque conseiller ont été la marque de fabrique de notre Syndic.

L'assemblée du 6 octobre 2015 a eu raison de son dévouement. C'est ma vision. Ce soir-là, nous avons tous ressenti un manque de respect pour notre travail qui a toujours été orienté pour le bien de tous. Heureusement la majorité de la population nous a soutenus.

Cher Roland, au nom du Conseil communal et au nom de la population de Bas-Intyamon, je te dis un immense merci pour toutes ces années consacrées au bien-être de notre population. Merci Roland et belle retraite.

Pour notre dernier Conseil, nous aurons encore l'occasion de vous remercier tous.

Et pour terminer, je souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil, malgré la manière d'y entrer que je qualifierai de dissidente pour certains.

De nombreux et beaux défis nous attendent et j'espère de tout cœur que nous y travaillerons dans le même esprit du bien commun que l'ancienne législature.

Enfin, je remercie mes collègues qui ont repris le flambeau, ainsi que nos très compétentes secrétaire et caissière et tous ceux qui travaillent pour le bien de nos villages. »

Avant de clore cette assemblée, **M. le Syndic** invite toutes et tous à partager un verre offert par la commune.

La séance est levée à 21.34 h.

La Secrétaire :

E. Dupont

Le Syndic :

R. Kaeser